

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 9 OCTOBRE 2023



Publié le **11 OCT. 2023**

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 3 octobre 2023
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2023_100

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

OCTROI D'UNE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE À LA
FONDATION DE FRANCE –
AIDE AUX VICTIMES DU
SÉISME DU 8 SEPTEMBRE
2023 AU MAROC

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOU, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, Mme LINARES, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUNET, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, Mme HEMAIN, M. FAIVRE, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON, Mme GEHIN
Mme CRESPIY (par proc. à M. TOLLET), M. TAKI (par proc. à M. CIAPPARA), M. BALANCHE (par proc. à Mme MAINAND), M. MANINI (par proc. à M. THEVENOT), Mme BILLA (par proc. à M. COUTURIER), M. ATTAR BAYROU (par proc. à Mme GEHIN), Mme VERNAY (par proc. à Mme BLACHERE), M. AURELLE (par proc. à Mme WEBANCK)

Etai(en)t absent(s) :
M. HABERLE

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **11 OCT. 2023**

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20231009-D2023_100-DE

Rapport de : Philippe COCHET

Dans la nuit du 8 septembre 2023, un séisme de grande magnitude a frappé le Maroc, au sud de Marrakech, faisant près de 3 000 morts, des milliers de blessés et laissant de très nombreuses personnes sans abri. La région montagneuse du Haut Atlas, durement touchée, est difficile d'accès pour les secours et la nécessaire reconstruction.

La Ville de Caluire et Cuire souhaite apporter son aide et témoigner sa solidarité au peuple marocain.

La Fondation de France, présente depuis plusieurs années dans la zone sinistrée, s'engage pour venir en aide à la population. En s'appuyant sur ses partenaires locaux, la fondation déploie depuis les premiers jours des actions de première nécessité pour venir en aide aux victimes et interviendra dans un second temps dans les zones les plus impactées, et notamment les territoires plus isolés, pour mener des actions de reconstructions durables. C'est ainsi que la Fondation de France a lancé dès le 9 septembre un appel aux dons.

Créée en 1969, la Fondation de France est un organisme privé reconnu d'utilité publique qui constitue le premier réseau de philanthropie en France. Elle a été l'un des acteurs majeurs après le tsunami en Asie du Sud-Est en 2004, les séismes en Haïti en 2010 ou dernièrement au Liban en 2020 et en Ukraine en 2022.

Fort de son expérience et grâce à son réseau de partenaires, la Fondation de France est en capacité de réagir rapidement et efficacement en garantissant la transparence et la traçabilité de ses actions.

La Ville de Caluire et Cuire choisit donc de répondre à l'appel aux dons de la Fondation de France pour venir en aide aux populations sinistrées du Maroc.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'OCTROYER à la Fondation de France, pour venir en aide aux victimes du séisme du 8 septembre 2023 au Maroc, une subvention exceptionnelle de 6 000 euros ;

- DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 11 OCT. 2023
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE
Philippe COCHET

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.